

AMIS DE LA TERRE LANDES

**Maison des Associations,
24 Bvd de Candau, 40000 MONT DE MARSAN**

Enquête Publique SRCE d'Aquitaine.

Monsieur le commissaire enquêteur

Un énorme document est soumis à enquête publique, mais notre association n'a pas vocation à se substituer aux services de l'Etat pour relever toutes les erreurs ou les oublis susceptibles de figurer dans ce document soumis à enquête.

Par contre, de par ses statuts, dont l'objet est en particulier la protection de l'environnement, notre association se réserve la possibilité d'agir au cas par cas pour faire protéger par la voie contentieuse les milieux naturels, même ceux ne figurant pas dans ce « Schéma ».

En effet la Cours Administrative d'Appel de Bordeaux a déjà établi qu'un « Schéma », ne constituant qu'un document d'orientation, ne faisait pas obstacle à ce que d'autres secteurs soient protégés bien que ne figurant pas dans ce schéma. (CAA de Bordeaux, 20 décembre 2001, commune Hossegor, N° 98BX01019)

De son côté le conseil d'Etat a déjà établi que la prescription par l'Etat de la préservation de certains espaces et milieux par un « Schéma » ne faisait pas obstacle à ce qu'une protection, prévue par certaines dispositions, puisse s'étendre à d'autres secteurs des communes dès lors que ces milieux et espaces présentent les caractéristiques définis par ces dispositions (Conseil d'Etat, 11 mars 1998, Ministre de l'agriculture, N° 144301).

Enfin nous en voulons pour preuve le récent jugement que nous avons obtenu du Tribunal administratif de Pau par lequel des paysages et/ou milieux naturels non répertoriés par le « Schéma de Cohérence pour l'application de la Loi littoral sur la côte landaise » doivent être protégés (TA de Pau, 10 février 2015, Amis de la Terre Landes c/ commune Capbreton.)

Aussi lors de procédures contentieuses futures, notre association se réserve la possibilité de demander, non seulement l'application des prescriptions protectrices contenues dans ce « Schéma », mais aussi la protection de certains secteurs naturels qui auraient été omis dans ce document .

Jean-Pierre Dufau

Lit & Mixe le 04/06/2015